



Sûreté 11.2.4

10H45

SUPERVISEURS

(des agents relevant des points 11.2.3.6 à 11.2.3.10)

Public - pédagogie

Public :

Public: personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté

Prérequis: Bonne maîtrise du français parlé et écrit - Avoir suivi et validé la formation 11.2.2

Équipement obligatoire : Aucun

Pédagogie :

- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

Modalité d'évaluation: Test d'évaluation des acquis avec remise d'une attestation

Objectifs

- Connaître les prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer
- Connaître le contrôle interne de la qualité
- Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence
- Connaître les tâches de supervision
- Parrainer, former sur le tas et motiver si les tâches assignées à la personne l'exigent:
- Connaître la gestion des conflits

Programme de formation

- Ce que vous devez connaître:
 - Cadre réglementaire
 - Programme de sûreté et Assurance qualité
 - Réaction en cas de détection d'articles prohibés
 - Procédures d'intervention d'urgence
- Ce que vous devez savoir mettre en œuvre:
 - Missions du superviseur
 - Règles de communication
 - Méthode de contrôle qualité
 - Méthode de management